



CHER VOISIN,

Alors que la période de traitements a débuté depuis quelques semaines, je souhaite vous informer au mieux sur mes pratiques et vous rappeler que les viticultrices et viticulteurs du Cognac partagent tous la même volonté de contribuer positivement à la dynamique du territoire.

Engagée depuis plusieurs années dans une démarche collective de viticulture durable, la filière Cognac a mis à jour la Certification Environnementale Cognac (CEC) afin de la rendre plus inclusive et représentative de nos bonnes pratiques. Concrètement, cette ambition collective vise 5 objectifs :

- favoriser la biodiversité ;
- veiller à la qualité de l'eau, de l'air et des sols ;
- piloter une approche restrictive des traitements ;
- gérer durablement la vie des sols ;
- viser la sobriété carbone.

L'ambition est claire, avec la mise en place de bonnes pratiques, la viticulture souhaite protéger la santé des riverains et des personnes qui travaillent sur les exploitations et veut pérenniser le vignoble.

Je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer et échanger à propos de mon métier. Aussi, je vous laisse mes coordonnées, n'hésitez pas à me contacter en retour :

NOM :
PORTABLE :
MAIL :

Je joins à mon courrier un document édité par l'UGVC, l'Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac, qui pourra vous éclairer sur mes pratiques de viticulteur ainsi que sur les valeurs que je porte : le kit « Les traitements, parlons-en ! ».

Nous pouvons organiser un temps d'échanges sur mon métier prochainement si vous le souhaitez.

Prenez soin de vous.
Cordialement,